



CETTE SEMAINE

- FRANCE TRAVAIL : HARO SUR LES PRÉCAIRES
- LE PROJET DE LOI : FIN DU SERVICE PUBLIC D'EMPLOI ?
- NOS PROPOSITIONS

ILS ONT OSÉ !

LES INVALIDES AUSSI...

Le projet de loi voté par le Sénat comportait en son article 1 un drôle d'alinéa. Celui-ci proposait de **supprimer la disposition** du Code du travail interdisant aux personnes **invalides**, reconnues en **incapacité de travail** totale ou partielle de figurer sur les listes des demandeurs d'emploi.

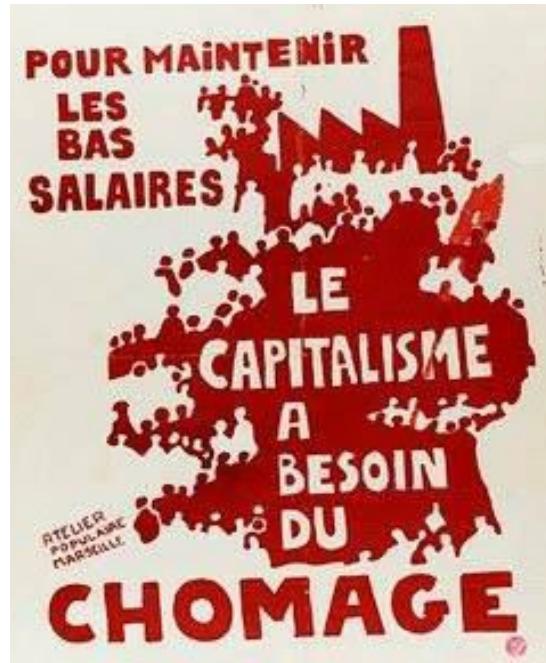
Protection logique et nécessaire (pourquoi rechercher un emploi si on ne peut l'occuper ?), cet article du Code du travail garantit à toutes celles et tous ceux qui sont dans l'incapacité de travailler un **revenu de subsistance**. Nous avons donc déposé un amendement pour supprimer cette mesure. Lors de notre plaidoyer, **le rapporteur n'a pas su défendre son texte** invoquant une "erreur"… Heureusement, notre amendement a été adopté et nous avons pu revenir sur cette disposition farfelue.

LE BULLETIN CLOUET

Hadrien Clouet, député de la circonscription de la Haute-Garonne
TOULOUSE - BEAUZELLE - BLAGNAC - CORNEBARRIEU - MONDONVILLE

SPÉCIAL "FRANCE TRAVAIL"

310 FOSSEYEURS



Après les **réformes successives de l'assurance-chômage** depuis 2018 (nouveau calcul des droits, baisse de la durée et du montant de l'indemnisation, rédaction par décret…) Macron porte un **nouveau coup au service public de l'emploi** (SPE). Le projet de loi "Pour le plein emploi" dit "France Travail" inscrit de force toutes les personnes sans emploi (chômeurs, mais aussi personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et leurs conjoints…).

Il a obtenu 310 voix : **310 fossoyeurs de l'Etat social et, même, de l'Etat de droit**.

Le texte remet ainsi en cause l'idée du droit à un revenu minimal de survie. Sur le modèle américain du **"Workfare"** - programmes inventés en 1968 par James Charles Evers visant à réduire le nombre d'allocataires en forçant les bénéficiaires à **travailler en échange de leurs allocations** - le Gouvernement conditionne le versement du RSA et de l'allocation chômage à l'exercice de **15 heures minimum d'activité** hebdomadaire. Y compris stages, simulation de poste, travail associatif… non rémunéré. Leurs compétences et leurs qualification importeront peu, car ils rempliront **les trous dans les métiers dits "en tension"**.

Cette réforme du service public de l'emploi nous concerne tous. En durcissant ainsi les règles de l'assurance-chômage et de l'aide, en précarisant encore plus les privés d'emploi, **Macron gouverne par la peur**. La peur de perdre son emploi, la peur de perdre tout revenu poussera tout le monde à accepter l'inacceptable. Décryptage.

SPÉCIAL "FRANCE TRAVAIL"

COMPRENDRE LE PROJET DE LOI

Le Gouvernement présente la loi comme un **projet technique**, qui regroupe les acteurs du service public de l'emploi (SPE) dans un réseau et renomme Pôle Emploi en "France Travail". Evidemment, **c'est faux**. Le projet prévoit la **privatisation à marche forcée du SPE** en généralisant le **recours aux opérateurs privés de placement** et aux sociétés d'intérim. Conditionner le RSA à 15h d'activité hebdomadaire était une **promesse de campagne du candidat Macron**. Alors que le Gouvernement avait abandonné cette idée dans son texte initial, les sénateurs l'ont ajouté au projet de loi par amendement de la droite. Des **dispositifs impossibles à mettre en place, aberrations sociales et injustices à la pelle** : décryptage du projet France Travail à travers ses mesures phares.

LE RETOUR DE GASTON!!! ET DE PRUNELLE



© Soulcié pour Télérama (26/03/2022)

1

Inscription automatique de tous les privés d'emploi à France Travail

→ Toute personne sans emploi, demandeur-euse du RSA, ainsi que leurs conjoint-e-s seront automatiquement inscrit-e-s sur les listes de France Travail (nouveau nom de Pôle emploi). En plus de faire disparaître le principe de volontariat du demandeur d'emploi, cette disposition va augmenter de plus de 3 millions le nombre d'usagers du SPE... sans augmenter les effectifs du personnel !

2

Obligation de signer un "contrat d'engagement"

→ Tous les inscrits devront signer un **contrat d'engagement** dans lequel seront consignés leurs critères d'**offre raisonnable d'emploi** (ORE) - la nature de l'emploi, le type de contrat, la zone géographique et le salaire attendu. Régulièrement, les bénéficiaires devront **actualiser leurs ORE** de sorte à "faciliter leur retour à l'emploi" : dit autrement, ils devront **revoir leurs critères à la baisse sous peine de perdre leur allocation**.

3

15H d'activité par semaine pour tou-te-s les inscrit-e-s

→ Les bénéficiaires du SPE devront effectuer **15H d'activité hebdomadaire au minimum**. Alors que le Gouvernement affirmait que ce temps serait consacré à l'**accompagnement et la formation**, le rapporteur du texte Paul Christophe a avoué en commission qu'il s'agirait en fait de **bénévolat ou de stages en entreprise**. En somme : **du travail gratuit** !

4

Conditionnement du Revenu de Solidarité Active (RSA)

→ Les bénéficiaires du RSA seront **soumis aux obligations de leur contrat d'engagement** et devront eux aussi effectuer 15H d'activité hebdomadaire, **y compris non salariés agricoles...** C'est la **fin du revenu minimal de subsistance inconditionnel**.

5

Durcissement des sanctions envers les bénéficiaires

→ Le projet de loi prévoit un **durcissement des sanctions** envers les bénéficiaires : **suspension ou suppression de l'allocation**. Refus d'effectuer 15H de travail ingrat et difficile, RDV raté, wifi qui plante avant une visio... **et on risque de perdre le peu de revenus qui vous reste**. C'est la disparition d'un reste à vivre, **y compris pour les enfants**.

6

Travail ségrégué pour les personnes en situation de handicap

→ Si le projet reconnaît quelques droits aux personnes en situation de handicap (pension d'invalidité ou rente d'incapacité ouvriraient les mêmes droits qu'une RQTH - on a voté pour), il dessaisit les spécialistes du handicap au profit de Pôle emploi et **refuse tout salaire** aux travailleurs d'ESAT.

7

Le réseau des acteurs de l'insertion et de l'emploi

→ Tous les acteurs du SPE seront regroupés dans un réseau (Pôle Emploi, Cap Emploi, les missions locales et associations) dans lequel seront intégrés les **opérateurs privés de placement et agences d'intérim**. **Une privatisation du SPE** qui ne dit pas son nom.

SPÉCIAL "FRANCE TRAVAIL"

LES AMENDEMENTS NUPES

Avec tous les député·es de la NUPES, nous nous sommes battus contre ce projet de loi en commission des affaires sociales puis en hémicycle. Je le refuse en bloc. Les droites (LR et Renaissance) unies avec les imposteurs du RN - qui prétendaient défendre les bénéficiaires du RSA tout en proposant des amendements pour agraver leur situation - nous ont servi le discours écœurant du chômeur oisif qu'il faut remettre au travail ou des allocataires "qui se serviraient du RSA pour acheter de la drogue" ... Malgré cette union des droites, les parlementaires de la NUPES sont parvenus à gagner des amendements en faveur du service public de l'emploi et ses usagers. Voici les plus marquants à mes yeux.



1

Nouvel article : les missions du service public de l'emploi

✓ Cet amendement LFI-NUPES ajoute un **article au Code du travail**, précisant les **missions du service public de l'emploi et les droits des demandeurs d'emploi**. Désormais, toute personne en recherche d'emploi, d'une formation ou d'un conseil a le droit d'être accueillie, informée, orientée et accompagnée.

→ [A lire ici !](#)

2

Le service public de l'emploi doit pouvoir endiguer les offres illégales

✓ Par cet amendement LFI-NUPES, le service public de l'emploi doit **contrôler la légalité des offres d'emploi** : les offres illégales, pourries ou inexistantes doivent être éliminées. Il s'agit d'une base juridique pour aider les personnels de Pôle emploi à obtenir les moyens nécessaires à cette mission de contrôle, aujourd'hui rendue impossible faute d'effectifs et d'un programme informatique dédié (qui détecterait par exemple automatiquement les montants de salaire inférieurs au SMIC...).

→ [A lire ici !](#)

3

Pas de contrat d'engagement en insertion par l'activité économique

✓ Par cet amendement LFI-NUPES, les personnes en parcours d'**insertion par l'activité économique** sont exonérées du "contrat d'engagement". Celui leur rajouteraient juste des RDV et des obligations bureaucratiques alors qu'elles ont déjà un référent qui les accompagnent !

→ [A lire ici !](#)

4

Portabilité des équipements professionnels

✓ Si j'ai échoué à faire adopter l'obligation de portabilité (droit du salarié de conserver du matériel adapté - écran en braille, fauteuil spécial... - lorsqu'il change d'entreprise), cet amendement Ecologiste-NUPES autorise au moins les **conventions en ce sens entre entreprises privées et secteur public**.

→ [A lire ici !](#)



Retrouvez mon intervention dans l'hémicycle [ici !](#)



5

Donner de la voix aux personnes aidantes

✓ Cet amendement Socialistes-NUPES garantit aux aidants de personnes en situation de handicap une place dans le comité directeur de France travail, afin de surveiller l'adéquation entre la politique menée et la situation de leurs proches.

→ [A lire ici !](#)

6

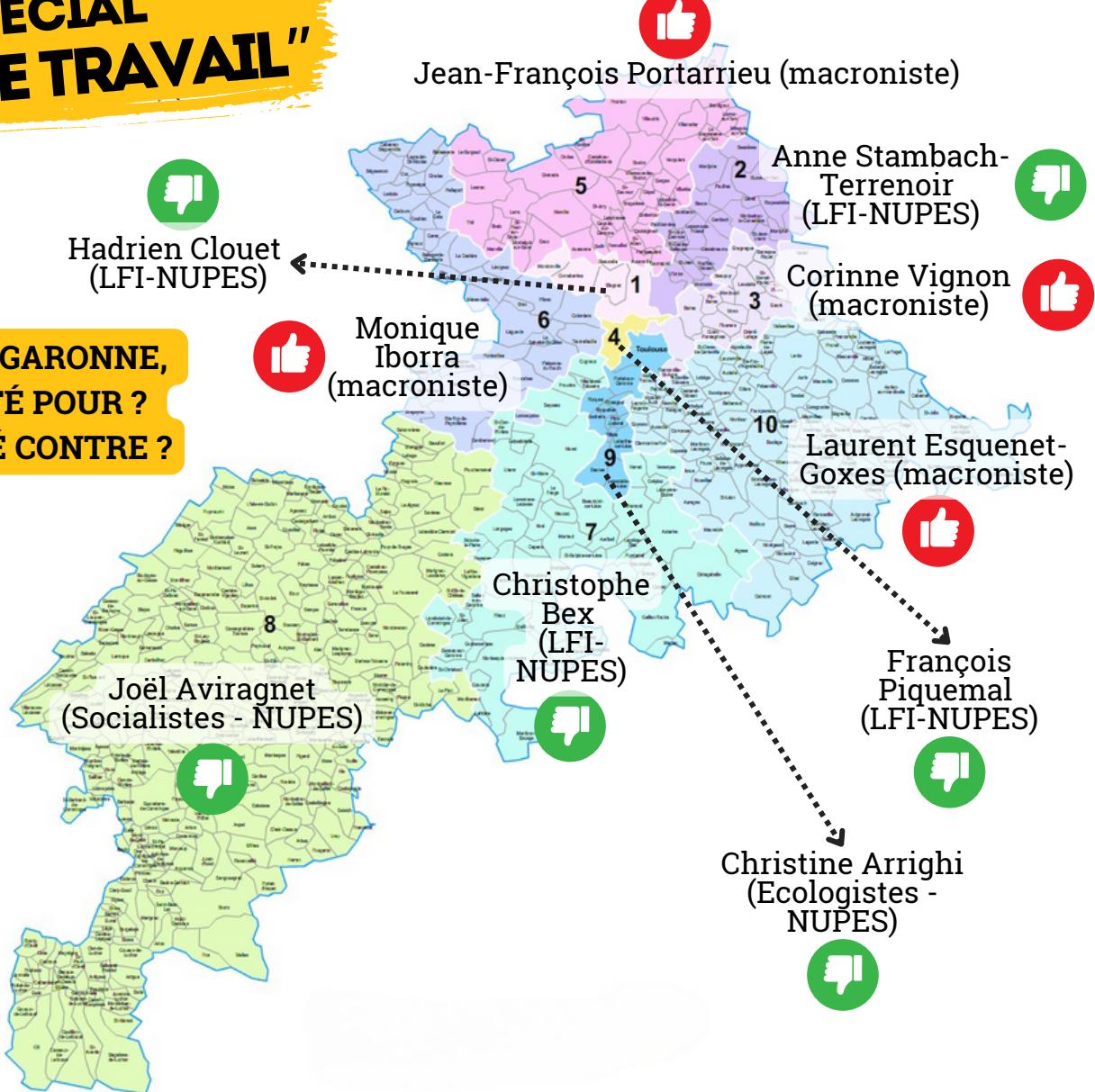
Suivre les moyens accordés au personnel

✓ Alors que le gouvernement dissimule toujours le rapport du depuis juin 2023 sur les "offres raisonnables d'emploi", cet amendement LFI-NUPES en exige un sur **l'effectif réellement disponible** en vue de l'accompagnement promis.

→ [A lire ici !](#)

SPÉCIAL "FRANCE TRAVAIL"

EN HAUTE-GARONNE,
QUI A VOTÉ POUR ?
QUI A VOTÉ CONTRE ?



PAR GROUPE PARLEMENTAIRE (310 pour, 251 contre)

[https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/\(legislature\)/16/\(num\)/2717](https://www2.assemblee-nationale.fr/scrutins/detail/(legislature)/16/(num)/2717)

Groupe Renaissance (170 membres) - macronistes ultra
Pour: 169 / Contre: 0

Groupe La France insoumise - NUPES (75 membres)
Pour: 0 / Contre: 75

Groupe Les Républicains (62 membres)
Pour: 61 / Contre: 0

Groupe Socialistes - NUPES (31 membres)
Pour: 0 / Contre: 29

Groupe Modem (51 membres) - macronistes un peu moins horribles
Pour: 49 / Contre: 0

Groupe Écologiste - NUPES (23 membres)
Pour: 0 / Contre: 23

Groupe Horizons et apparentés (30 membres) - macronistes encore plus à droite
Pour: 29 / Contre: 0

Groupe Gauche démocrate et républicaine - NUPES (22 membres)
Pour: 0 / Contre: 21

Groupe Rassemblement National (88 membres) - fascistes
Pour: 0 / Contre: 88

Groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (connu comme "LIOT") (21 membres)
Pour: 1 / Contre: 13

REJOIGNEZ-NOUS

hadrien.clouet@assemblee-nationale.fr

facebook.com/HadrienClouet

@HadrienClouet

instagram.com/hadriencloquet